

**Service de l'Assemblée
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 25 janvier 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT CINQ JANVIER DEUX MILLE SEIZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **19 janvier 2016**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON -
M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE -
Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN -
M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE -
Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - M. Vincent FRISTOT - M. Fabien MALBET -
Mme Maud TAVEL - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU -
Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Claude COUTAZ - M. René DE CEGLIE -
M. Claus HABFAST - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - Mme Anne-Sophie OLMOS -
Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Guy TUSCHER -
Mme Sonia YASSIA - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON -
M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -
M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX -
M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - M. Alain BREUIL -
Mme Mireille D'ORNANO.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 18H12 à 00H44
Mme Catherine RAKOSE donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 18H12 à 19H56
M. Jacques WIART donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 18H12 à 19H00
M. Alan CONFESSON donne pouvoir à Mme Laëtitia LEMOINE de 18H12 à 19H21
Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 18H12 à 00H44
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à Mme Corinne BERNARD de 18H12 à 00H44
Mme Christine GARNIER donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 18H12 à 20H15
Mme Martine JULLIAN donne pouvoir à Mme Kheira CAPDEPON de 18H12 à 19H00
Mme Martine JULLIAN donne pouvoir à M. Jacques WIART de 19H00 à 00H44
Mme Claire KIRKYACHARIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 18H12 à 21H10
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX de 18H12 à 00H44
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 23H47 à 00H44
M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Jeanne JORDANOV de 23H50 à 00H44
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 18H12 à 00H44
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à M. Richard CAZENAVE de 22H30 à 00H44
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18H12 à 00H44
Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL de 22H30 à 00H44.

Secrétaire de séance : Mme Mondane JACTAT.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 21 décembre 2015 a été adopté à l'unanimité.

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

Question orale de Mme D'ORNANO

M. le Maire répond à la question orale.

DELIBERATION N° 1 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 14 avril 2014.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

DELIBERATION N° 2 - (A 001) - VILLE DE DEMAIN - Lancement de la démarche « Ville de Demain ».

Intervention(s): M. le Maire, M. SAFAR, M. BRON, M. CHAMUSSY, Mme D'ORNANO, Mme COMPARAT, M. CAZENAVE, Mme BERANGER, Mme CADOUX, M. BARBIER, M. BREUIL.

Amendement n°1 présenté par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, celui-ci est repoussé. Pour : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

Amendement n° 2 présenté par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, celui-ci est repoussé. Pour : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

Amendement n° 3 présenté par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, celui-ci est repoussé. Pour : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

Amendement n° 4 présenté par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, celui-ci est repoussé. Pour : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National

Amendement n° 5 présenté par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, celui-ci est repoussé. Pour : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National

Amendement n° 6 présenté par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, celui-ci est repoussé. Pour : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National

Amendement n° 7 présenté par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, celui-ci est repoussé. Pour : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National

Amendement n° 8 présenté par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, celui-ci est repoussé. Pour : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National

Amendement n° 9 présenté par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, celui-ci est repoussé. Pour : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National

Amendement n° 10 présenté par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, celui-ci est repoussé. Pour : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National

Amendement n° 11 présenté par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, celui-ci est repoussé. Pour : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National

Amendement n° 12 présenté par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, celui-ci est repoussé. Pour : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National

Amendement n° 13 présenté par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, sous amendé oralement par M. le Maire. Celui-ci est adopté. Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National

Amendement n° 14 présenté par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, sous amendé oralement par M. le Maire. Celui-ci est adopté. Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National

Amendement n° 15 présenté par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, sous amendé oralement par M. le Maire. Celui-ci est adopté. Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National

Amendement n° 16 présenté par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, celui-ci est repoussé. Pour : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National

Amendement n° 17 présenté par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, celui-ci est repoussé. Pour : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National

Amendement n° 18 présenté par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, celui-ci est retiré.

Amendement n° 19 présenté par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, celui-ci est repoussé. Pour : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National

Amendement n° 20 présenté par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, sous amendé oralement par M. le Maire. Celui-ci est adopté. Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de rappeler son ambition de favoriser et d'accompagner la transition vers un modèle de société vivable et durable, avec tous les acteurs du territoire en mouvement (associations, entreprises, laboratoires de recherche, artistes, organisations syndicales, porteurs de projets...) ;

- de s'engager dans la démarche " Ville de Demain ", plateforme de la ville de Grenoble pour rassembler et mobiliser les intelligences autour des défis du 21e siècle pour que notre ville puisse poursuivre son développement en étant soucieuse de la préservation des ressources en disposant d'un cadre de vie agréable, propre, sûr, accessible à tous, tout en utilisant les atouts du numérique pour renforcer le lien social, multiplier les initiatives citoyennes et développer l'économie du partage.

- d'encourager toutes les formes d'innovations en favorisant les collaborations entre les différents acteurs et cela grâce à plusieurs outils que le conseil municipal institue :

La Fabrique : cycle de dialogue et d'échanges entre élus, services, personnalités de la société civile, du monde économique, social, culturel, universitaires, etc.. La Fabrique vise à rassembler les intelligences locales mobilisées autour de la transition ;

Les Ateliers : par l'innovation ouverte, ils visent à proposer une réponse nouvelle à un chantier local lié à la transition, en associant au-delà des services publics de la ville, des partenaires universitaires, économiques ou de la société civile ;

Les Appels à Projets et les Labels : ouverture de champs d'études originaux et mise en valeur des initiatives, citoyennes ou professionnelles qui se reconnaissent dans les valeurs de la communauté " Grenoble, Ville de Demain " qu'il conviendra de définir en commission ;

Le Kiosque : programmation de rencontres et d'échanges " grand public " autour de la transition, événements répartis sur une saison

- de poursuivre et d'encourager toutes les formes de partenariats avec les acteurs locaux, nationaux et internationaux, acteurs de la ville en transition.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National

DELIBERATION N° 3 - (A 008) - VILLE DE DEMAIN - Adhésion à VIVAPOLIS-Institut de la ville durable

Intervention(s): M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire de Grenoble à signer les statuts de l'association "Vivapolis, l'Institut pour la ville durable", consacrant la gouvernance du réseau d'acteurs,
- d'autoriser le Maire à verser la cotisation annuelle 2016 fixée à 2000€

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

DELIBERATION N° 4 - (B 005) - SANTE PUBLIQUE - Adoption du Plan Municipal de Santé 2016-2020

Intervention(s): Mme JACTAT, M. BREUIL, Mme CADOUX, Mme BOUKAALA, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le plan municipal de santé 2016-2020
- de préciser que ce plan fera l'objet d'une évaluation conformément à la délibération du 17 mars 2015 relative à la démarche cadre pour l'évaluation et l'observation des politiques publiques de la Ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

DELIBERATION N° 5 - (B 006) - SANTE PUBLIQUE - Approbation à la déclaration d'Athènes pour les Villes Santé

Intervention(s): Mme JACTAT, M. BREUIL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer le texte de la déclaration d'Athènes Villes-Santé, Déclaration politique et engagements du Réseau des Villes-Santé de l'OMS Europe, et des Réseaux Nationaux de la Région Europe pour la Phase VI

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 6 - (C 007) - SPORT - Axes de la politique sportive municipale et mise en place de critères de subvention au sport amateur.

Intervention(s): M. BOUZAIENE, M. le Maire, Mme AGOBIAN, M. CAZENAVE, M. BREUIL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les priorités de la politique sportive ;
- d'adopter l'architecture de l'attribution des subventions au sport amateur.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- Sur le 1er alinéa : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

- Sur le 2e alinéa : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

Le Maire suspend la séance à 21H50 pour la pause repas. Reprise de la séance à 22H30.

DELIBERATION N° 7 - (C 012) - AFFAIRES SCOLAIRES - Groupe scolaire DIDEROT - Réhabilitation - Extension : approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Organisation du concours et lancement des études de maîtrise d'œuvre.

Intervention(s): M. MALBET, M. BARBIER, M. SAFAR, M. FRISTOT, M. CHAMUSSY, M. BOUZAIENE, M. le Maire.

Amendement n°1 présenté par M. MALBET, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Amendement n°2 présenté par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, celui-ci est repoussé.

Pour : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

Amendement n°3 présenté par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, celui-ci est repoussé. Pour : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme d'extension de l'école DIDEROT, rue Diderot, secteur I
- d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, estimée au stade du programme à environ 4 000 000 € toutes dépenses confondues, valeur décembre 2015.
- d'approuver le planning prévisionnel de réalisation de l'opération.
- de poursuivre la concertation avec les habitants, usagers et professionnels concernés ;

- conformément aux dispositions des articles 24, 70 et 74 du code des marchés publics d'organiser un concours de maîtrise d'œuvre sur " Esquisse +", pour l'extension de l'école DIDEROT.

-d'approuver la composition du jury de concours présidé par Monsieur Le Maire de Grenoble ou son représentant et comprenant, outre les cinq conseillers municipaux ci-après, deux personnalités compétentes et quatre maître d'œuvre désignés par le président du jury.

- de désigner pour siéger au sein du jury :

2 listes sont présentées.

- Liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes :

Titulaires :

- M. Vincent FRISTOT
- Mme Sonia YASSIA
- Mme Claire KIRKYACHARIAN
- Mme Maud TAVEL
- M. Antoine BACK

Suppléants :

- Mme Kheira CAPDEPON
- Mme Elisa MARTIN
- Mme Mondane JACTAT
- M. Sadok BOUZAIENE
- Mme Martine JULLIAN

- Liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès

Titulaire :

- M. Jérôme SAFAR

Suppléant :

- Mme Marie José SALAT

Conformément à l'article L-2121-21 du CGCT il est décidé à l'unanimité des membres du conseil municipal de procéder au scrutin public.

- Nombre de votants : 50

- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

- Suffrages exprimés : 50

- Quotient électoral : 10

Les listes ont obtenu les suffrages suivants :

- Liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes : 42 voix (Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes)

- Liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès : 8 voix (Rassemblement de la Gauche et de Progrès)

À la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :

- La liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes obtient 4 sièges.

- La liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès obtient 1 siège.

Ainsi, sont élus en qualité de titulaires :

- M. Vincent FRISTOT
- Mme Sonia YASSIA
- Mme Claire KIRKYACHARIAN
- Mme Maud TAVEL
- M. Jérôme SAFAR

Sont élus en qualité de suppléants :

- Mme Kheira CAPDEPON
- Mme Elisa MARTIN
- Mme Mondane JACTAT
- M. Sadok BOUZAIENE
- Mme Marie José SALAT

- de fixer le nombre de candidats admis à concourir à trois maximum.

-de fixer la prime à verser à chaque concurrent à hauteur de 15 000 euros hors taxes, soit 18 000 euros TTC, dans la limite du respect par celui-ci des spécifications du règlement. La rémunération du contrat de maîtrise d'œuvre tiendra compte de l'indemnité perçue au titre du concours par le concurrent attributaire.

-de fixer le remboursement des frais de transport et d'hébergement des membres du jury non domiciliés à Grenoble sur justificatifs de leurs moyens de transports à concurrence du remboursement tarif SNCF 2^{ème} classe et de leur frais de restauration pour leur participation aux réunions de jury, le coût des prestations relatives à ces interventions faisant l'objet d'une demande spécifique.

- d'autoriser Monsieur le Maire à publier un avis d'appel public à la concurrence relatif à cette procédure et à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

-d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter et mobiliser tous les financements nécessaires à la réalisation de l'opération.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 8 - (C 013) - AFFAIRES SCOLAIRES - Construction d'une école élémentaire Hoche - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle, organisation du concours et lancement des études de maîtrise d'œuvre.

Intervention(s): M. MALBET, M. BARBIER, M. SAFAR, M. FRISTOT, M. CHAMUSSY, M. BOUZAIENE, M. le Maire.

Un amendement est présenté par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, celui-ci est repoussé. Pour : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le programme de construction de l'école élémentaire Hoche ;**
- **d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, estimée au stade du programme à environ 6 480 000 € TTC, toutes dépenses confondues, valeur décembre 2015 et hors actualisation des prix ;**
- **d'approuver le planning prévisionnel de réalisation de l'opération ;**
- **de poursuivre la concertation avec les habitants, usagers et professionnels concernés ;**
- **conformément aux dispositions des articles 22, 24, 70 et 74 du code des marchés publics, d'organiser un concours de maîtrise d'œuvre sur " Esquisse+ ", pour la construction de l'école élémentaire Hoche ;**
- **d'approuver la composition du jury de concours présidé par Monsieur de Maire de Grenoble ou son représentant et comprenant, outre les cinq conseillers municipaux ci-après, une personnalité compétente et quatre maîtres d'œuvres désignés par le président du jury ;**
- **de désigner pour siéger au sein du jury :**
2 listes sont présentées.
- **Liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes :**

Titulaires :

- **M. Vincent FRISTOT**
- **M. Antoine BACK**
- **Mme Mondane JACTAT**
- **M. Sadok BOUZAIENE**
- **Mme Marie-Madeleine BOUILLON**

Suppléants :

- **Mme Maud TAVEL**
- **Mme Elisa MARTIN**
- **Mme Kheira CAPDEPON**
- **Mme Claire KIRKYACHARIAN**
- **Mme Sonia YASSIA**

- **Liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès**

Titulaire :

- **Mme Anouche AGOBIAN**

Suppléant :

- **M. Jérôme SAFAR**

Conformément à l'article L-2121-21 du CGCT il est décidé à l'unanimité des membres du conseil municipal de procéder au scrutin public.

- Nombre de votants : 50
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National
- Suffrages exprimés : 50
- Quotient électoral : 10

Les listes ont obtenu les suffrages suivants :

- Liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes : 42 voix (Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes)
- Liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès : 8 voix (Rassemblement de la Gauche et de Progrès)

À la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :

- La liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes obtient 4 sièges.
- La liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès obtient 1 siège.

Ainsi, sont élus en qualité de titulaires :

- M. Vincent FRISTOT
- M. Antoine BACK
- Mme Mondane JACTAT
- M. Sadok BOUZAIENE
- Mme Anouche AGOBIAN

Sont élus en qualité de suppléants :

- Mme Maud TAVEL
- Mme Elisa MARTIN
- Mme Kheira CAPDEPON
- Mme Claire KIRKYACHARIAN
- M. Jérôme SAFAR

- de fixer à trois le nombre maximum de candidats admis à concourir;

- de fixer la prime à verser à chaque concurrent à hauteur de 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC, dans la limite du respect par celui-ci des spécifications du règlement. La rémunération du contrat de maîtrise d'œuvre tiendra compte de l'indemnité perçue au titre du concours par le concurrent attributaire ;

- de fixer le remboursement des frais de transport et d'hébergement des membres du jury non domiciliés à Grenoble sur justificatifs de leurs moyens de transports à concurrence du remboursement tarif SNCF 2ème classe et de leur frais de restauration pour leur participation aux réunions du jury, le coût des prestations relatives à ces interventions faisant l'objet d'une commande spécifique ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à publier un avis d'appel public à la concurrence relatif à cette procédure et à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet et à signer tous les documents se rapportant au dossier ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher et mobiliser tous les financements nécessaires à la réalisation de l'opération.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 9 - (C 014) - AFFAIRES SCOLAIRES - Création d'une école maternelle dans le bâtiment de l'ex-école privée Saint Bruno : approbation du programme fonctionnel et de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux, organisation de la procédure de consultation et lancement des études de maîtrise d'œuvre.

Intervention(s): M. MALBET, M. BARBIER, M. SAFAR, M. FRISTOT, M. CHAMUSSY, M. BOUZAIENE, M. le Maire.

Un amendement est présenté par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, celui-ci est repoussé. Pour : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme fonctionnel de réhabilitation du bâtiment de l'ex-école Saint Bruno,**
- d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, estimée au stade du programme à environ 2 230 000 €, toutes dépenses confondues, valeur décembre 2015,**
- d'approuver le planning prévisionnel de réalisation de l'opération,**
- de poursuivre la concertation avec les habitants, usagers et professionnels concernés,**
- conformément aux dispositions des articles 24 et 74 du code des marchés publics, et application du décret 93-1268 du 29 novembre 1993, d'organiser une consultation en procédure de marché négocié en vue de la désignation d'un maître d'œuvre pour la conception et le suivi des travaux de l'opération de rénovation,**
- d'approuver la composition du jury présidé par M. le Maire de Grenoble ou son représentant et comprenant, outre les 5 élus municipaux ci-après, une personne compétente et 4 maîtres d'œuvre désignés par le président du jury.**

2 listes sont présentées.

- Liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes :

Titulaires :

- M. Vincent FRISTOT**
- Mme Sonia YASSIA**
- Mme Martine JULLIAN**
- Mme Kheira CAPDEPON**
- M. Sadok BOUZAIENE**

Suppléants :

- Mme Maud TAVEL**
- Mme Elisa MARTIN**
- Mme Marie-Madeleine BOUILLON**
- Mme Mondane JACTAT**
- M. Antoine BACK**

- Liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès

Titulaire :

- M. Paul BRON

Suppléant :

- Mme Sarah BOUKAALA

Conformément à l'article L-2121-21 du CGCT il est décidé à l'unanimité des membres du conseil municipal de procéder au scrutin public.

- Nombre de votants : 50

**- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile
+ 2 Front National**

- Suffrages exprimés : 50

- Quotient électoral : 10

Les listes ont obtenu les suffrages suivants :

- Liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes : 42 voix (Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes)

- Liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès : 8 voix (Rassemblement de la Gauche et de Progrès)

À la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :

- La liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes obtient 4 sièges.

- La liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès obtient 1 siège.

Ainsi, sont élus en qualité de titulaires :

- M. Vincent FRISTOT

- Mme Sonia YASSIA

- Mme Martine JULLIAN

- Mme Kheira CAPDEPON

- M. Paul BRON

Sont élus en qualité de suppléants :

- Mme Maud TAVEL

- Mme Elisa MARTIN

- Mme Marie-Madeleine BOUILLON

- Mme Mondane JACTAT

- Mme Sarah BOUKAALA

- de fixer le nombre de candidats admis à poursuivre la procédure à 3 maximum.

- de fixer le remboursement des frais de transport et d'hébergement des membres du jury non domiciliés à Grenoble sur justificatifs de leurs moyens de transports à concurrence du remboursement tarif SNCF 2ème classe et de leur frais de restauration pour leur participation aux réunions du jury, le coût des prestations relatives à ces interventions faisant l'objet d'une commande spécifique ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à publier un avis d'appel à la concurrence relatif à cette procédure et à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher et mobiliser tous les financements nécessaires à la réalisation de l'opération.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 10 - (C 001) - SPORT - Convention pour l'enseignement de la natation à l'école primaire : convention avec l'Inspection Académique de l'Isère
Intervention(s): M. BOUZAIENE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention entre la ville de Grenoble et l'Inspection Académique de l'Isère, relative à l'enseignement de la natation à l'école primaire dispensé dans les piscines municipales de Grenoble,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 11 - (C 011) - SPORT - Convention générale d'objectifs et de moyens avec l'AJA Villeneuve et avenant financier avec l'AUESC Bajatière pour l'exercice 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention générale d'objectifs et de moyens avec l'association AJA Villeneuve ainsi que l'avenant financier avec l'association AUESC Bajatière, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;

- de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Contre : 2 Front National

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. DE CEGLIE.

DELIBERATION N° 12 - (C 002) - AFFAIRES CULTURELLES - Partenariat ville de Grenoble - Institut Français - Participation de la Ville pour l'année 2016 : Avenant n°1 à la Convention cadre de développement des échanges artistiques internationaux 2015-2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention cadre de développement des échanges artistiques internationaux, joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ;
- d'autoriser le versement de 20 500 €, montant de la participation 2016 de la ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

DELIBERATION N° 13 - (C 003) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux acteurs culturels - convention d'objectifs avec "Histoires de ..." - Remise gracieuse de dette auprès de l'association "Cultur'Act-le Prunier Sauvage".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs jointe en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- d'accorder la remise gracieuse de dette à l'association "Cultur'Act-le Prunier Sauvage".

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 14 - (C 004) - AFFAIRES CULTURELLES - Bourse des arts plastiques 2016 : Attribution aux lauréats de la 1ère session et évolution de la 2ème session.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avis du jury de la bourse des arts plastiques, 1ère session et 2ème session 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une bourse de 3 000 € au lauréat de la 1ère session à Etienne CHOSSON, ainsi qu'une bourse de 5 000 € et une aide de 1 000 € à la communication à chacun des deux lauréats de la 2ème session, Virginie PIOTROVSKI et Alexis BRUN.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 15 - (C 005) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de cession de droits entre la ville de Grenoble et Jack LESAGE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de cession de droits des films issus du fonds Cinépress avec Jack LESAGE ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 16 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - Enrichissement des collections : Don de Monsieur Pierre BERGE à la Bibliothèque Municipale de Grenoble - Don de l'ACMAD et dépôt d'oeuvres de l'Institut d'Art Contemporain de Villeurbanne au Musée de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter le don de Monsieur Pierre BERGE, du livre "Maximes et pensées. Caractères et anecdotes" de Sébastien-Roch Nicolas de Chamfort, annoté de la main de Stendhal ;
- d'accepter le don de l'ACMAD ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent aux dons de Pierre BERGE et de l'ACMAD ;
- d'approuver les termes de la convention jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 17 - (C 008) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de partenariat avec la Banque Populaire des Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat jointe en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 18 - (C 010) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble - Conventions relatives au fonctionnement de la bibliothèque au sein de la Cité Scolaire Internationale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions jointes en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19 - (A 002) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Opération Esplanade - Secteur Nord - Echange foncier entre la Ville et la SAIEM Grenoble Habitat.

Délibération : RETIREE

DELIBERATION N° 20 - (A 004) - URBANISME AMENAGEMENT - Convention de mandat d'études relatif à l'opération de renouvellement urbain de la Cité Abbaye et lancement de la concertation préalable au titre de l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme.

Intervention(s): M. CHASTAGNER, M. FRISTOT, M. CAZENAVE, M. SAFAR, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le principe d'une étude urbaine en co-maitrise d'ouvrage Ville de Grenoble et ACTIS en associant dans un pilotage partenarial, la Métro, la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Etat ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mandat d'études avec la SPL SAGES au titre des articles L.300-3 et L.327-1 du Code de l'urbanisme (voir annexe 1) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de cofinancement avec ACTIS ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès de tous les partenaires possibles des demandes de participation maximum pour cette opération ;**
- **de prendre en considération le périmètre de projet et de concertation au titre de l'article L.103-2 (voir annexe 2) ;**
- **d'approuver les modalités de concertation suivantes : au minimum 3 réunions publiques seront organisées, dont les dates et les lieux seront précisés par voie de presse et d'affichage dans le quartier et dans les halls des immeubles concernés. Cette concertation associera les habitants des immeubles concernés, les associations locales, les unions de quartier concernées et toutes autres personnes visées à l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme ;**
- **d'organiser une exposition et de tenir un registre à la disposition de toute personne, toute association s'estimant concernée pour émettre ses avis ou appréciations. Ce dispositif durera un mois minimum et fera l'objet d'une annonce par voie de presse et par affichage à l'Hôtel de Ville et dans l'antenne-mairie du secteur V ;**
- **de dire que des bilans intermédiaires de la concertation pourront être tirés afin de permettre l'échelonnement des travaux ;**
- **d'assurer la publicité de la présente délibération comme suit :**
 - **transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet du Département,**
 - **d'afficher la présente délibération en Mairie et dans l'antenne municipale du secteur V pendant une durée d'un an.**

Délibération : Adoptée

Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National + 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme JULLIAN)

DELIBERATION N° 21 - (A 005) - URBANISME AMENAGEMENT - Evolutions de la Plateforme, lieu d'information, d'exposition et de débat sur l'architecture et l'urbanisme.

Intervention(s): Mme CADOUX, M. FRISTOT, M. CHAMUSSY, Mme BERNARD, M. CAZENAVE, M. le Maire.

Un amendement est présenté par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, celui-ci est repoussé. Pour : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 2 Front National

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'affirmer la mission de la Plateforme en tant que lieu ressource pour la participation des publics à leur cadre de vie ;
- d'autoriser M. le Maire à œuvrer pour un rapprochement avec la Métropole ;
- de faire évoluer la Plateforme comme équipement préfigurant le Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) dans le cadre de la candidature au label Ville d'Art et d'Histoire ;
- de tendre vers une programmation ayant plus de cohérence sur l'ensemble du Musée Bibliothèque ;
- d'octroyer la gratuité de la salle de conférence aux partenaires membres du Comité éditorial de la Plateforme ainsi qu'exceptionnellement pour certaines manifestations relevant de l'intérêt communal, selon validation par M. le Maire.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 22 - (B 007) - SANTE PUBLIQUE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'Association de Gestion des Centres de Santé (AGECSA) pour la période du 1er janvier au 30 juin 2016.

Intervention(s): M. SAFAR, Mme JACTAT, Mme BOILEAU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'A.GE.C.SA. pour la période du 1er janvier au 30 juin 2016 ;
- d'attribuer dans ce cadre une subvention de fonctionnement à l'A.GE.C.SA. de 335 000 €
- de préciser que dans la période du 1er semestre 2016, sur la base du bilan prospectif en cours, une nouvelle convention pluriannuelle sera établie en vue de compléter la subvention 2016 et de fixer les termes de la convention pluriannuelle

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 2 Front National - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 23 - (B 008) - VIE DES ASSOCIATIONS - Subvention de fonctionnement au Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles de l'Isère (CIDFF)
Intervention(s): M. CARROZ, M. SAFAR

Un amendement est présenté par M. CARROZ, oralement. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer au CIDFF une subvention de fonctionnement de 15 000 €, ce premier versement pour 2016 correspond à 50% du montant de la subvention versée en 2015;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : M. CARROZ

DELIBERATION N° 24 - (B 003) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition entre la Ville de Grenoble et l'Union de Quartier Arago Jean Macé Martyrs - Secteur 1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la présente convention, ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 25 - (E 015) - FINANCES - Acceptation de l'aide accordée par l'Etat au titre du fonds de soutien aux collectivités ayant souscrit des emprunts à risque- Protocole transactionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du protocole transactionnel avec la Caisse Française de Financement Local ("CAFFIL") et la Société de Financement Local ("SFIL"), ayant pour objet de prévenir une contestation à naître opposant la commune de GRENOBLE, d'une part, et CAFFIL et SFIL, d'autre part, au sujet du contrat de prêt n° MON982045EUR - renuméroté MON260824EUR,
- d'autoriser le Maire à signer avec la SFIL le protocole d'accord transactionnel ci-joint,
- d'accepter l'aide accordée par l'Etat dans le cadre du fonds de soutien aux collectivités locales ayant souscrit des emprunts à risque,
- d'autoriser le Maire à signer avec le représentant de l'Etat la convention organisant les modalités de versement de l'aide d'un montant de 85 379.70 euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26 - (E 001) - FINANCES - Budget principal : Affectations de subventions sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

SEANCE DU 25 janvier 2016

26-E001

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Hakim SABRI expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif.

Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
- article 657364 (subventions de fonctionnement versées aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère industriel et commercial)
- article 657363 (subventions de fonctionnement versées aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère administratif)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- | | |
|---|------------------|
| - Commission ressources
2016 | 11 janvier |
| - Commission Ville émancipatrice | 13 janvier 2016, |
| - Commission Ville solidaire et citoyenne | 12 janvier 2016, |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :
- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2016
BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **6574** (chapitre 65)

Commission Ressources

CHANTIERS DU DEVENIR 2 950,00

Commission Ville émancipatrice

UNION NATIONALE DES SPORTS SCOLAIRES	4 438,00
AD2S - ASS POUR DEVELOPPEMENT SPORTS DE SABLE	9 000,00
AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE	18 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS	4 000,00
BAJATIERE	
BILLARD CLUB GRENOBLOIS	500,00
CENTRE ECOLE DE PARACHUTISME DE GRENOBLE	1 000,00
GUC RUGBY	5 000,00
LA FOULEE BLANCHE ASSOC.	5 200,00
ASS GRENOBLOISE DE SOLIDARITE AVEC LE PEUPLE ARGENTIN (AGSPA)	8 000,00
LES JEUNES EUROPEENS ISERE	500,00

Commission Ville solidaire et citoyenne

CENTRE D'INFORMATION SUR DROITS DES FEMMES & DES FAMILLES 15 000,00

TOTAL ARTICLE 73 588,00

TOTAL BUDGET 73 588,00

RECTIFICATIF

CHAPITRE 65 - NATURE 6574

COMMISSION VILLE EMANCIPATRICE

C.M. DU 21 DECEMBRE 2015 – BP 2016

Suite à une erreur d'instruction du dossier dans PROGOS, la subvention pour l'association BILLARD CLUB 109 passée en commission du 09/12/2015 a été enregistrée sur un mauvais tiers sur le tableau de commission et également sur la délibération financière d'attribution de subventions.

Il convient donc de modifier la délibération de façon suivante :

- Association **BILLARD CLUB GRENOBLOIS** au lieu de BILLARD CLUB 109
- Montant de la subvention : **500.00 €**

Conclusions adoptées

Adoptée
Affichée le

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,

L'adjoint délégué,
M. Hakim SABRI

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 2 Front National - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. DE CEGLIE, M. CARROZ.

DELIBERATION N° 27 - (E 011) - FINANCES - Décharge de responsabilité et remise gracieuse en faveur d'un régisseur suite à mise en débet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse pour la régie de recettes Caution des prêts de clés des barrières rabattables et de cartes magnétiques des zones piétonnes - secteur 2, pour un montant de 381,00 euros à charge de la Ville ;

- de donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse pour la régie de recettes Abonnements temporaires des restaurants scolaires - secteur 2, pour un montant de 280,90 euros à charge de la Ville

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 28 - (E 006) - ANIMATION - Palais des Sports Pierre Mendès France : convention d'occupation du domaine public avec la société NOVA CREATION, avec l'ENTENTE SUD ISERE PISTE.

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. BERTRAND.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendès France au profit de la société NOVA CRÉATION le 29 janvier 2016 ;

- d'autoriser l'accueil de l'Entente Sud Isère Piste, les 2, 3, 4, 6, 7, 9, 10, 11, 16, 17, 18, 23, 24 et 25 février, les 1, 2, 3, 8, 9 et 10 mars et le 7 mai 2016 ;

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer les conventions d'occupation du domaine public afférentes à ces manifestations

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 29 - (E 007) - ADMINISTRATION GENERALE - Convention Ville/CCAS Travaux de reprographie réalisés par la Ville pour le CCAS. Premier semestre de l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention entre la Ville et le CCAS ci-joint

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention précitée, qui évalue pour le premier semestre 2015 à 15 147.74 euros le montant de la refacturation au CCAS.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 30 - (E 013) - ADMINISTRATION GENERALE - Avenant à la convention portant création du service commun " Direction Action Territoriale"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant à la convention de service commun DAT

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 31 - (E 008) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Transformations de postes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations figurant dans le tableau ci-annexé, présentées aux Comités Techniques des 5 et 19 janvier 2016.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 32 - (E 009) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Information sur une convention de mise à disposition à temps complet d'un agent de la Ville de Grenoble auprès de l'Association Maison de l'Enfance Teisseire (AHAEAT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la mise à disposition à titre onéreux à temps complet de Monsieur Pierre PELLISSIER-ROIDOR auprès l'Association Maison de l'Enfance Teisseire pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2016.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 33 - (E 010) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Demande de protection fonctionnelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre en œuvre la protection fonctionnelle sollicitée par les agents et de prendre en charge les frais de procédures et honoraires d'avocat dus par la collectivité pour les faits suivants :
- faits en date du 16/12/2015
- faits en date du 01/12/2015

- faits en date du 03/12/2015
- faits en date du 01/12/2015

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 34 - (E 014) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales
Intervention(s): M. le Maire

<p>Amendement n° 1 présenté par Mme TAVEL, celui-ci est adopté à l'unanimité. Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National</p> <p>Amendement n° 2 présenté oralement par M. le Maire, celui-ci est adopté à l'unanimité. Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National</p>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Voeux à l'AMGVF - France Urbaine
- le 13 janvier 2016 à Paris - E. PIOLLE

Rencontre Ville de Paris-Ville de Grenoble - Carrefour d'expériences : la rénovation thermique des copropriétés
- le 20 janvier 2016 à Paris - V. FRISTOT

2ème Rencontre du Réseau International des Eco-Régions et des BioDistricts Européens
- le 22 janvier 2016 à Die - B. MACRET

Assises Européennes de la transition énergétique
- les 26 et 27 janvier 2016 à Dunkerque - V. FRISTOT

21ème Rapport annuel sur l'Etat du mal-logement en France
- le 28 janvier 2016 à Paris - E. PIOLLE

Réunion du bureau de la FNCC (Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la culture)
- le 28 janvier 2016 à Paris - C. BERNARD

Rencontre autour de " l'Etude d'Impact sur la Santé " réalisée par l'Observatoire Régional de la Santé de Rhône-Alpes
- le 28 janvier 2016 à Villeurbanne - M. JACTAT

Concours Data connexions. Cérémonie de remise des prix
- les 2 et 3 février 2016 à Toulouse - L. COMPARAT

Forum du bien-être territorial en France (2ème édition)
- les 3 et 4 février 2016 à Paris - M. GIROD DE L'AIN

Forum Franco-Allemand qui accompagnera le salon international d'experts "E.World-Energy and Water"

- les 18 et 19 février 2016 à Essen (Allemagne) - E. PIOLLE - V. FRISTOT - P. CLOUAIRE

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote
: 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile +
2 Front National**

DELIBERATION N° 35 - (A 009) - URBANISME AMENAGEMENT - Désignation d'un élu référent auprès de Grenoble Alpes Métropole pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Intervention(s): M. SAFAR, M. FRISTOT, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner M. Vincent FRISTOT comme élu référent pour participer auprès de Grenoble Alpes Métropole à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;

- les techniciens de la Ville de Grenoble seront représentés par la Direction Urbanisme & Aménagement.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote
: 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2
Front National**

DELIBERATION N° 36 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de l'Association de Gestion des Centres de Santé (AGECSA) - Modification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

ASSOCIATION DE GESTION DES CENTRES DE GESTION (AGECSA)

de désigner Mme Laëtitia LEMOINE en qualité de membre suppléant de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de l'ASSOCIATION DE GESTION DES CENTRES DE GESTION (AGECSA)

de désigner M. Thierry CHASTAGNER en qualité de membre suppléant de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de l'ASSOCIATION DE GESTION DES CENTRES DE GESTION (AGECSA)

de désigner Mme Catherine RAKOSE en qualité de membre suppléant de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de l'ASSOCIATION DE GESTION DES CENTRES DE GESTION (AGECSA)

de désigner M. Jérôme SAFAR en qualité de membre suppléant de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de l'ASSOCIATION DE GESTION DES CENTRES DE GESTION (AGECSA)

de désigner Mme Sarah BOUKAALA en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de l'ASSOCIATION DE GESTION DES CENTRES DE GESTION (AGECSA)

*** de dire que désormais font partie de l'assemblée générale :**

4 - Titulaires

**Mme Kheira CAPDEPON
Mme Marina GIROD de L'AIN
Mme Mondane JACTAT
Mme Sarah BOUKAALA**

4 - Suppléants

**Mme Laëtitia LEMOINE
M. Thierry CHASTAGNER
Mme Catherine RAKOSE
M. Jérôme SAFAR**

*** de dire que désormais font partie du conseil d'administration :**

4 - Titulaires

**Mme Kheira CAPDEPON
Mme Marina GIROD de L'AIN
Mme Mondane JACTAT
Mme Sarah BOUKAALA**

4 - Suppléants

**Mme Laëtitia LEMOINE
M. Thierry CHASTAGNER
Mme Catherine RAKOSE
M. Jérôme SAFAR**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Votes séparés :

- Sur les désignations des suppléants : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

- Sur la désignation du remplacement d'un titulaire : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

- Sur le reste de la délibération : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 37 - (G 003) - VOEU - relatif à la constitutionnalisation de la déchéance de nationalité à des personnes nées françaises.

Intervention(s): M. CARROZ, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, M. COUTAZ, M. CAZENAVE.

<p>Un amendement est présenté par M. SAFAR, celui-ci est repoussé : Pour : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.</p>

Nous, élus de la Ville de Grenoble, demandons aux parlementaires isérois, représentants du peuple français, de refuser toutes dispositions permettant la constitutionnalisation de la déchéance de nationalité pour les citoyens nés français, contraire aux valeurs de la République Française.

Vœu : Adopté

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 1 Rassemblement de la Gauche et de Progrès (M. BRON) - Contre : 4 Rassemblement de la Gauche et de Progrès (Mme JORDANOV, Mme SALAT, M. BURBA, Mme AGOBIAN) - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 3 Rassemblement de la Gauche et de Progrès (M. SAFAR, M. NOBLECOURT, Mme BOUKAALA) + 2 Front National.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H44

ANNEXE(S)

Annexe à la délibération N° 1-6001

Rendu acte - Conseil municipal du 25 janvier 2016

Marchés passés en application de la délégation prévue par la délibération n° 55 - G 052 du 14 avril 2014 portant délégation du conseil municipal au Maire - Application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales

MARCHES DE TRAVAUX

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT

N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix
15T233	Groupe Scolaire Jean Racine Extension de l'école maternelle Lot 01 - Désamiantage Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A174	ROLAND TOMAI 38210 VOUREY	12 500	25/11/15	Marché à prix global et forfaitaire
15T243	Groupe Scolaire Jean Racine Extension de l'école maternelle Lot 12 - Peinture Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A183	ZANGOLI 38130 ECHIROLLES	11 458	21/11/15	Marché à prix global et forfaitaire
15T244	Groupe Scolaire Jean Racine Extension de l'école maternelle Lot 15 - Métallerie Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A182	SEREL 38113 VEUREY- VOROIZE	17 993	23/11/15	Marché à prix global et forfaitaire
15T298	Travaux hydrauliques sur eau glacée Lot 02 - Régulation	MOROT 38120 SAINT-EGREVE	2 507	12/11/15	Marché à prix global et forfaitaire

Pour la tranche égale ou supérieure à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT

N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix
15T236	Groupe Scolaire Jean Racine Extension de l'école maternelle Lot 04 - Etanchéité Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A176	ETRA 38140 RIVES	27 045	20/11/15	Marché à prix global et forfaitaire
15T237	Groupe Scolaire Jean Racine Extension de l'école maternelle Lot 05 - Menuiserie Bois Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A177	DAUPHINE MENUISERIE 38130 ECHIROLLES	82 369	20/11/15	Marché à prix global et forfaitaire
15T238	Groupe Scolaire Jean Racine Extension de l'école maternelle Lot 06 - Cloisons-Doublage-Faux plafonds Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A178	SAIT 38320 BRESSON	Base : 28 201 PS : 3 752	20/11/15	Marché à prix global et forfaitaire

Rendu acte - Conseil municipal du 25 janvier 2016

Marchés passés en application de la délégation prévue par la délibération n° 55 – G 052 du 14 avril 2014 portant délégation du conseil municipal au Maire – Application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales

15T240	<p>Groupe Scolaire Jean Racine Extension de l'école maternelle Lot 09 - Electricité Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A179</p>	DUNELEC 38420 LE VERSOUD	Base : 52 495,44 PS : 6 074,61	20/11/15	Marché à prix global et forfaitaire
15T248	<p>Maison de l'enfance Bajatière Aménagement d'un dallage périphérique Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A173</p>	ETRA 38140 RIVES	39 485,49	03/12/15	Marché à prix global et forfaitaire
15T303	<p>Local espaces verts Hoche Extension et réaménagement des locaux Lot 01 - Maçonnerie Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A173</p>	ETRA 38140 RIVES	37 488,75	09/12/15	Marché à prix global et forfaitaire
15T304	<p>Local espaces verts Hoche Extension et réaménagement des locaux Lot 02 - Charpente-Couverture-Zinguerie Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A175</p>	MANCA BRUNO CHARPENTE 38560 CHAMP-SUR-DRAC	42 000	10/12/15	Marché à prix global et forfaitaire
15T305	<p>Local espaces verts Hoche Extension et réaménagement des locaux Lot 03 - Etanchéité Marché subséquent à l'accord cadre n°14A176</p>	ETRA 38140 RIVES	24 183,72	09/12/15	Marché à prix global et forfaitaire
15T286	<p>Piscine Jean Bron Réhabilitation filtres à sable grand et petit bassins Traitement de l'eau</p>	PISCINE ASSISTANCE 38590 SILLANS	51 680	05/11/15	Marché à prix global et forfaitaire
15T297	<p>Travaux hydrauliques sur eau glacée Lot 01 - Chauffage</p>	DUMOLARD 38100 GRENOBLE	26 068	12/11/15	Marché à prix global et forfaitaire
15T299	<p>Maison des Collines - Château de Bel Air Travaux de Chauffage</p>	DUMOLARD 38100 GRENOBLE	Base : 47 000 TC : 18 600	03/11/15	Marché à prix global et forfaitaire
15T342	<p>Stade Clos d'Or Travaux de plomberie</p>	CLIMAT SANIT 38610 GIERES	28 800	19/11/15	Marché à prix global et forfaitaire

Rendu acte - Conseil municipal du 25 janvier 2016

Marchés passés en application de la délégation prévue par la délibération n° 55 – G 052 du 14 avril 2014 portant délégation du conseil municipal au Maire – Application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales

Pour la tranche égale ou supérieure à 90 000 € HT et inférieure à 5 186 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix
15T331	Palais des Sports Travaux de régulation	MOROT 38120 SAINT-EGREVE	Base : 35 129 PS1 : 39 733 PS2 : 42 240 PS3 : 52 016 PS4 : 17 094 PS5 : 4 669	13/11/15	Marché à prix global et forfaitaire

MARCHES DE FOURNITURES

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT

N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix
15F153	Achat de papiers pour l'ensemble des services municipaux et groupes scolaires Lot 02 - Papier offset, papier de création (papier graphique, cartes et cartons) et divers en rames	INAPA France 91814 CORBEIL- ESSONNES	Maximum : 18 500	04/12/15	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
15F155	Achat de papiers pour l'ensemble des services municipaux et groupes scolaires Lot 04 - Bobines divers formats	SDAG ADHESIFS 67720 WEYERSHEIM	Maximum : 9 000	04/12/15	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire

Pour la tranche égale ou supérieure à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT

N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix
15F152	Achat de papiers pour l'ensemble des services municipaux et groupes scolaires Lot 01 - Papier blanc 80 grammes 100 % recyclé garanti laser pour copieur A4 et A3	INAPA France 91814 CORBEIL- ESSONNES	Maximum : 37 000	04/12/15	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
15F154	Achat de papiers pour l'ensemble des services municipaux et groupes scolaires Lot 03 - Papier numérique blanc et couleur (grammage égal ou supérieur à 80 grammes)	GROUPE PAPHYRUS FRANCE 93503 PANTIN	Maximum : 25 000	04/12/15	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
15F224	Achat de vêtements de dessus Lot 01 - Parkas, gilets, pulls polaires et ensembles de pluie	SMG 38432 ECHIROLLES	Maximum : 40 000	04/12/15	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
15S284	Mise en œuvre de session de formation d'assistance et de développement sur outils bureautiques (Microsoft et libre office) pour les agents de la ville de Grenoble à partir du catalogue de formation interne	BM FORMATION 38432 ECHIROLLES	Maximum : 89 500	01/12/15	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire

Rendu acte - Conseil municipal du 25 janvier 2016

Marchés passés en application de la délégation prévue par la délibération n° 55 – G 052 du 14 avril 2014 portant délégation du conseil municipal au Maire – Application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales

Pour la tranche égale ou supérieure à 90 000 € HT et inférieure à 207 000 € HT

N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix
15A247	Marché de services d'insertion et de qualification professionnelle ayant comme activité support l'enlèvement de dépôts sauvages à la Villeneuve et la sensibilisation aux traitements des déchets	REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE 38100 GRENOBLE	Maximum : 540 000	11/12/2015	Marché ordinaire à prix unitaires

MARCHES DE SERVICES ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT

N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix
15P281	Conseil pour la gestion de la dette de la ville de Grenoble	FINANCE ACTIVE 75002 PARIS	Maximum : 44 000	02/12/15	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
15P217	Palais des Sports Changement du régime neutre Mission bureau d'études électricité	AMEG ENGINEERING 38240 MEYLAN	10 860	29/10/15	Marché à prix global et forfaitaire

Pour la tranche égale ou supérieure à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT

N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix
15F275	Moteur de recherche du portail de la bibliothèque numérique de Grenoble	CORE-TECHS 75019 PARIS	44 840	27/11/15	Marché ordinaire à prix unitaires
15P253	Accompagnement au changement en matière d'organisation humaine et/ou de fonctionnement des services de la ville de Grenoble (3 titulaires)	CISTE 38240 MEYLAN	Maximum : 85 000	23/11/15	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
15P254	Accompagnement au changement en matière d'organisation humaine et/ou de fonctionnement des services de la ville de Grenoble (3 titulaires)	ALGOE 69134 ECULLY	Maximum : 85 000	23/11/15	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
15P255	Accompagnement au changement en matière d'organisation humaine et/ou de fonctionnement des services de la ville de Grenoble (3 titulaires)	BENOIT DURON CONSULTANTS 78000 VERSAILLES	Maximum : 85 000	24/11/15	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
15S287	Marché de prestations informatiques pour l'accompagnement et la mise en place d'un logiciel libre de gestion des arrêtés et des délibérations	ADULLACT PROJET 34000 MONTPELLIER	61 190	03/12/15	Marché à prix global et forfaitaire

Rendu acte - Conseil municipal du 25 janvier 2016

Marchés passés en application de la délégation prévue par la délibération n° 55 – G 052 du 14 avril 2014 portant délégation du conseil municipal au Maire – Application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales

Pour la tranche égale ou supérieure à 90 000 € HT et inférieure à 207 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix
15A282	Création, évolution et développement des sites herbegés sur la plateforme CMS EOLAS	EOLAS 38000 GRENOBLE	Maximum : 206 000	30/11/15	Marché ordinaire à prix unitaires
14A413	Conception et réalisation d'un portail de ressources numériques pour la bibliothèque municipale de Grenoble	CORE-TECHS 75019 PARIS	Base : 131 322,04 Maintenance de 3 ans : 23 657,85	04/12/15	Marché à prix global et forfaitaire
15A041	Aménagement de l'Esplanade Mission de concepteur urbain	HDZ URBANISTES ARCHITECTES (mandataire du groupement) 75020 PARIS	132 970	10/12/15	Marché ordinaire à prix unitaires

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFCIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	------------------------------	-------	---------

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

15-2307	Arrêté (08/12/2015)	Me FAVET	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble le 23/10/2014 par le syndicat des copropriétaires de l'immeuble Résidence Elysée, tendant à l'indemnisation de leur préjudice du fait des dommages subis par le syndicat dans l'immeuble susvisé.	
15-2345	Arrêté (08/12/2015)	Me MOLLION	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble le 24/11/2015 par Mme AGOBIAN tendant à l'annulation pour excès de pouvoir de la décision de M. le Maire de fermer les services publics municipaux le 25/11/2015.	
15-2380	Arrêté (14/12/2015)	Me MOLLION	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par la société Europe Service Déchets.	
15-2408	Arrêté (21/12/2015)	Me LABORIE	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant la Cour administrative d'appel de Lyon par M. ROTELLA à l'encontre du jugement du tribunal administratif de Grenoble du 20/04/2015.	
15-2416	Arrêté (22/12/2015)	Cabinet CDMF-Avocats	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes déposées devant le Tribunal administratif de Grenoble par M. FAIRHOLME tendant à l'annulation du permis de construire du 15/03/2013 relatif à la construction de 6 maisons individuelles et d'un petit immeuble, 18 chemin de la Madeleine et tendant à l'annulation du transfert de permis de construire de M. SAVVA au bénéfice de la SCVV PHYLLOS.	

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Avenant n°1 au bail professionnel du 13/09/2012 (23/11/2015)	Association Isère Cheval Vert 14 rue de la République Grenoble	à compter du 17/11/2015, en plus d'un bureau à usage professionnel, un espace de stockage/archives d'une surface de 25 m ² est mis à disposition de l'association dont l'usage sera partagé avec d'autres associations	Loyer : 254,39 € hors charges pour le bureau 45 € CC pour l'espace de stockage/archives
--	--	--	---	--

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIÈRE :

15-2310	Arrêté (10/11/2015)	Mme JAC Armande	Cimetière Grand Sablon - Titre n°474 - Renouvellement de concession du 28/11/2015 au 27/11/2030.	Redevance : 282 €
15-2311	Arrêté (10/11/2015)	Mme D'ETIENNE Catherine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°476 - Renouvellement de concession du 20/11/2015 au 19/11/2030.	Redevance : 564 €
15-2312	Arrêté (10/11/2015)	M. BERMOND Christian	Cimetière Saint Roch - Titre n°477 - Nouvelle Concession du 10/11/2015 au 09/11/2045.	Redevance : 751 €
15-2313	Arrêté (10/11/2015)	M. GARCIA Constant	Cimetière Grand Sablon - Titre n°478 - Renouvellement de concession du 13/02/2015 au 12/02/2045.	Redevance : 651 €
15-2314	Arrêté (12/11/2015)	M. et Mme DELEGLISE Gilbert et Yvette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°479 - Renouvellement de concession du 16/01/2015 au 15/01/2030.	Redevance : 564 €
15-2315	Arrêté (12/11/2015)	M. et Mme BOSSY Jackie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°485 - Renouvellement de concession du 13/07/2015 au 12/07/2030.	Redevance : 282 €
15-2316	Arrêté (13/11/2015)	M. GALINDO François	Cimetière Grand Sablon - Titre n°486 - Renouvellement de concession du 01/03/2015 au 28/02/2030.	Redevance : 282 €
15-2317	Arrêté (13/11/2015)	Mme DUC Michèle et Mme PETIT-MARTENON Renée	Cimetière Grand Sablon - Titre n°487 - Renouvellement de concession du 23/08/2015 au 22/08/2045.	Redevance : 651 €
15-2318	Arrêté (13/11/2015)	Mme TERRIER Monique	Cimetière Saint Roch - Titre n°488 - Renouvellement de concession du 08/09/2015 au 07/09/2030.	Redevance : 282 €
15-2319	Arrêté	Mme DI-PASQUALE Catherine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°489 - Renouvellement de	Redevance : 282 €

	(13/11/2015)		concession du 15/01/2015 au 14/01/2030.		
15-2320	Arrêté (13/11/2015)	M. LE MONTREER Francis	Cimetière Grand Sablon - Titre n°490 - Renouvellement de concession du 07/07/2015 au 06/06/2030.	Redevance : 282 €	
15-2321	Arrêté (16/11/2015)	M. BENARROCH Gad	Cimetière Grand Sablon - Titre n°492 - Nouvelle Concession du 16/11/2015 au 15/11/2065.	Redevance : 1 122 €	
15-2322	Arrêté (16/11/2015)	M. BUGGIA Daniel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°493 - Renouvellement de concession du 05/02/2015 au 04/02/2030.	Redevance : 282 €	
15-2323	Arrêté (16/11/2015)	Mme ZARDO Christine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°494 - Renouvellement de concession du 30/07/2013 au 29/07/2063.	Redevance : 1 122 €	
15-2324	Arrêté (16/11/2015)	M. et Mme JOLLY Jean et Marie	Cimetière Saint Roch - Titre n°495 - Nouvelle Concession du 16/11/2015 au 15/11/2030.	Redevance : 282 €	
15-2325	Arrêté (17/11/2015)	Mme USSEGLIO-TOMASET Muriel	Cimetière Saint Roch - Titre n°496 - Nouveau Columbarium du 17/11/2015 au 16/11/2045.	Redevance : 751 €	
15-2326	Arrêté (17/11/2015)	M. BALESTRIERI Paul	Cimetière Saint Roch - Titre n°497 - Renouvellement de concession du 19/03/2017 au 18/03/2032.	Redevance : 564 €	
15-2327	Arrêté (18/11/2015)	M. FERRARI Robert	Cimetière Saint Roch - Titre n°498 - Renouvellement de concession du 02/01/2015 au 01/01/2030.	Redevance : 282 €	
15-2328	Arrêté (18/11/2015)	M. DESMOULINS Patrick	Cimetière Grand Sablon - Titre n°499 - Renouvellement de concession du 17/09/2015 au 16/09/2045.	Redevance : 651 €	
15-2329	Arrêté (18/11/2015)	Mme PAYRE-FICOT Josette	Cimetière Saint Roch - Titre n°500 - Renouvellement de concession du 28/09/2015 au 27/09/2030.	Redevance : 282 €	
15-2330	Arrêté (18/11/2015)	M. et Mme PORTE Claude	Cimetière Saint Roch - Titre n°501 - Renouvellement de concession du 13/04/2015 au 12/04/2030.	Redevance : 282 €	
15-2331	Arrêté (18/11/2015)	M. et Mme REGAL Joseph	Cimetière Saint Roch - Titre n°502 - Renouvellement de concession du 13/06/2015 au 12/06/2030.	Redevance : 282 €	
15-2332	Arrêté (18/11/2015)	M. HUGONIN Michel	Cimetière Saint Roch - Titre n°503 - Renouvellement de concession du 15/12/2013 au 14/12/2043.	Redevance : 651 €	
15-2333	Arrêté (18/11/2015)	Mme DEUVELETIAN Martine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°504 - Renouvellement de concession du 06/08/2015 au 05/08/2045.	Redevance : 651 €	
15-2334	Arrêté (18/11/2015)	Mme GALLO Marylène	Cimetière Grand Sablon - Titre n°505 - Renouvellement d'une concession prenant effet au 29/11/2015 au 28/11/2045.	Redevance : 651 €	
15-2335	Arrêté (19/11/2015)	M. AUTERNAUD André	Cimetière Grand Sablon - Titre n°506 - Renouvellement de concession du 14/06/2013 au 13/06/2028.	Redevance : 282 €	
15-2336	Arrêté (19/11/2015)	Mme PONT Renée	Cimetière Saint Roch - Titre n°507 - Renouvellement de concession du 17/09/2015 au 16/09/2045.	Redevance : 651 €	
15-2337	Arrêté (19/11/2015)	M. QUINTANA Jean	Cimetière Grand Sablon - Titre n°508 - Renouvellement de concessions du 20/04/2020 au 19/04/2035.	Redevance : 564 €	

15-2340	Arrêté (20/11/2015)	M. ROUYER Julien	Cimetière Saint Roch - Titre n°509 - Nouvelle Concession du 20/11/2015 au 19/11/2030.	Redevance : 282 €
15-2342	Arrêté (20/11/2015)	M. ZAPATA ANDUJAR Enrique	Cimetière Grand Sablon - Titre n°510 - Nouvelle Concession du 20/11/2015 au 19/11/2065.	Redevance : 1 122 €
15-2354	Arrêté (12/11/2015)	M. et Mme DEL VECCHIO François	Cimetière Saint Roch - Titre n°480 - Renouvellement de concession du 13/09/2015 au 12/09/2030.	Redevance : 282 €
15-2355	Arrêté (12/11/2015)	M. et Mme PIERREFEUX Marc et Annie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°481 - Renouvellement de concession du 22/11/2015 au 21/11/2030.	Redevance : 282 €
15-2356	Arrêté (12/11/2015)	M. et Mme Jacques MARIN	Cimetière Saint Roch - Titre n°482 - Renouvellement de concession du 18/04/2015 au 17/04/2030.	Redevance : 282 €
15-2357	Arrêté (12/11/2015)	Mme NTONY KINSATA Samira	Cimetière Grand Sablon - Titre n°483 - Nouvelle Concession du 12/11/2015 au 11/11/2030.	Redevance : 282 €
15-2358	Arrêté (12/11/2015)	Mme RODRIGUEZ-JOURDAN Pascale	Cimetière Saint Roch - Titre n°484 - Renouvellement de concession du 06/01/2015 au 05/01/2030.	Redevance : 282 €
15-2359	Arrêté (23/11/2015)	M. et Mme SIMONIN Cyril et Hanh	Cimetière Grand Sablon - Titre n°517 - Nouvelle Concession du 23/11/2015 au 22/11/2045.	Redevance : 651 €
15-2360	Arrêté (24/11/2015)	Mme CIPRIANI Thérèse	Cimetière Grand Sablon - Titre n°518 - Nouvelle Concession du 24/11/2015 au 23/11/2065.	Redevance : 1 122 €
15-2361	Arrêté (24/11/2015)	Mme CHARLES Anne	Cimetière Saint Roch - Titre n°519 - Nouvelle Concession du 24/11/2015 au 23/11/2030.	Redevance : 282 €
15-2362	Arrêté (25/11/2015)	M. MANIN Martial	Cimetière Grand Sablon - Titre n°520 - Renouvellement de concession du 18/11/2013 au 17/11/2028.	Redevance : 282 €
15-2363	Arrêté (26/11/2015)	Mme OUGIER Marie-Ange	Cimetière Grand Sablon - Titre n°521 - Nouvelle Concession du 26/11/2015 au 25/11/2030.	Redevance : 282 €
15-2364	Arrêté (26/11/2015)	M. LANTELME Roger	Cimetière Grand Sablon - Titre n°522 - Renouvellement de concession du 23/08/2015 au 22/08/2030.	Redevance : 282 €
15-2365	Arrêté (26/11/2015)	Mme BERARDI Muriel	Cimetière Saint Roch - Titre n°523 - Nouvelle Concession du 26/11/2015 au 25/11/2030.	Redevance : 371 €
15-2366	Arrêté (26/11/2015)	Mme DHENIN Gisèle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°524 - Nouvelle Concession du 26/11/2015 au 25/11/2030.	Redevance : 282 €
15-2367	Arrêté (26/11/2015)	Mme LECOQ Françoise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°525 - Nouvelle Concession du 26/11/2015 au 25/11/2045.	Redevance : 751 €
15-2381	Arrêté (20/11/2015)	M. BOSQUETTI Bernard	Cimetière Saint Roch - Titre n°511 - Renouvellement de concession du 16/06/2015 au 15/06/2030.	Redevance : 282 €
15-2382	Arrêté (20/11/2015)	M. MANCIER Daniel	Cimetière Saint Roch - Titre n°512 - Renouvellement de concession du 11/11/2015 au 10/11/2030.	Redevance : 282 €
15-2383	Arrêté	Mme ROSNER Marianne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°513 - Nouvelle Concession du	Redevance : 282 €

	(20/11/2015)		20/11/2015 au 19/11/2030.			
15-2384	Arrêté (20/11/2015)	M. et Mme MERCIER Jean	Cimetière Saint Roch - Titre n°514 - Renouvellement de concession du 13/02/2010 au 12/02/2025.			Redevance : 282 €
15-2385	Arrêté (20/11/2015)	Mme DOMINIAK Jeannine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°515 - Renouvellement de concession du 02/01/2015 au 01/01/2030.			Redevance : 282 €
15-2386	Arrêté (20/11/2015)	M. et Mme AVILES Jean	Cimetière Saint Roch - Titre n°516 - Renouvellement de concession du 08/02/2015 au 07/02/2030.			Redevance : 282 €
15-2387	Arrêté (27/11/2015)	Mme TCHECHMEDJIEVA Zornitza	Cimetière Saint Roch - Titre n°526 - Nouvelle Concession du 27/11/2015 au 26/11/2030.			Redevance : 282 €
15-2388	Arrêté (27/11/2015)	M. et Mme ADLA Stéphane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°527 - Renouvellement de concession du 20/10/2015 au 19/10/2030.			Redevance : 282 €
15-2389	Arrêté (30/11/2015)	Mme KASTLER Christiane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°528 - Renouvellement de concession du 04/02/2010 au 03/02/2025.			Redevance : 282 €
15-2390	Arrêté (11/12/2015)	M. CAPRIO Joseph	Cimetière Grand Sablon - Titre n°529 - Renouvellement de concession du 04/12/2015 au 03/12/2065.			Redevance : 1 122 €
15-2391	Arrêté (02/12/2015)	Mme ROSIER Monique et Mme LIONET Madeleine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°530 - Conversion d'une concession du 02/12/2015 au 01/12/2065.			Redevance : 1 008,94 €
15-2392	Arrêté (02/12/2015)	Mme ROSIER Monique et Madame LIONET Madeleine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°531 - Nouvelle Concession du 02/12/2015 au 01/12/2065.			Redevance : 1 122 €
15-2432	Arrêté (15/12/2015)	Mme D'ETIENNE Catherine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°476 - Annule et remplace l'arrêté n°15-2311 - Renouvellement de concession du 20/11/2015 au 19/11/2030.			Redevance : 564 €
15-2433	Arrêté (03/12/2015)	M. et Mme PEYSSON Lucien et Odette	Cimetière Saint Roch - Titre n°532 - Renouvellement de concession du 28/03/2015 au 27/03/2030.			Redevance : 282 €
15-2434	Arrêté (03/12/2015)	M. D'ORIO François	Cimetière Saint Roch - Titre n°533 - Acquisition d'un Columbarium du 03/12/2015 au 02/12/2030.			Redevance : 371 €
15-2435	Arrêté (04/12/2015)	M. et Mme GALINDO Emile et Hélène	Cimetière Grand Sablon - Titre n°534 - Nouvelle Concession du 04/12/2015 au 03/12/2030.			Redevance : 282 €
15-2436	Arrêté (04/12/2015)	M. GUEUGNON Fabien	Cimetière Grand Sablon - Titre n°535 - Acquisition d'un Columbarium du 04/12/2015 au 03/12/2030.			Redevance : 371 €
15-2437	Arrêté (04/12/2015)	M. et Mme LEVASSEUR Marc et Maria	Cimetière Saint Roch - Titre n°536 - Acquisition d'un Columbarium du 04/12/2015 au 03/12/2030.			Redevance : 371 €
15-2438	Arrêté (04/12/2015)	Mme GIACOMUZZI Aurélie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°537 - Nouvelle Concession du 04/12/2015 au 03/12/2030.			Redevance : 371 €
15-2439	Arrêté (07/12/2015)	Mme NAPOLITANO Rosette	Cimetière Saint Roch - Titre n°538 - Renouvellement de concession du 27/01/2014 au 26/01/2029.			Redevance : 282 €
15-2440	Arrêté	Mme BRUS Magdeleine	Cimetière Saint Roch - Titre n°539 - Renouvellement de			Redevance : 282 €

15-2441	(07/12/2015) Arrêté (08/12/2015)	Mme MASSUCHETTI Anne- Marie	concession du 10/11/2015 au 09/11/2030. Cimetière Saint Roch - Titre n°541 - Renouvellement de concession du 08/03/2013 au 07/03/2028.	Redevance : 282 €
15-2442	Arrêté (08/12/2015)	Mme PECQUEUR Paulette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°543 - Nouveau Columbarium du 08/12/2015 au 07/12/2030.	Redevance : 371 €
15-2443	Arrêté (09/12/2015)	Mme BRUN Jacqueline	Cimetière Saint Roch - Titre n°544 - Renouvellement de concession du 03/12/2014 au 02/12/2029.	Redevance : 282 €
15-2444	Arrêté (10/12/2015)	Mme GILBERT Josette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°546 - Renouvellement de concession du 01/02/2013 au 31/01/2028.	Redevance : 282 €
15-2445	Arrêté (11/12/2015)	M. BENEVENT Gérard	Cimetière Saint Roch - Titre n°547 - Renouvellement de concession du 04/11/2015 au 03/11/2030.	Redevance : 282 €
15-2446	Arrêté (14/12/2015)	Mme LEWIN Evelyne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°552 - Renouvellement de concession du 07/01/2015 au 06/01/2030.	Redevance : 282 €
15-2447	Arrêté (15/12/2015)	M. et Mme ANULA Manuel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°553 - Renouvellement de concession du 16/12/2013 au 15/12/2028.	Redevance : 282 €
15-2448	Arrêté (15/12/2015)	M. VEYRAT Jean	Cimetière Saint Roch - Titre n°554 - Renouvellement de concession du 10/04/2015 au 09/04/2030.	Redevance : 282 €
15-2449	Arrêté (15/12/2015)	M. et Mme JANKOWSKI Casimir et Stanislava	Cimetière Grand Sablon - Titre n°555 - Nouvelle Concession du 15/12/2015 14/12/2065.	Redevance : 1 122 €
15-2450	Arrêté (15/12/2015)	M. SENEBIER Jacques	Cimetière Saint Roch - Titre n°556 - Renouvellement de deux concessions du 19/04/2015 au 18/04/2030.	Redevance : 564 €

SANTE PUBLIQUE : Adoption du Plan Municipal de Santé 2016-2020

Madame Mondane JACTAT expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 26 janvier 2015, le Conseil municipal approuvait les objectifs de santé de la Ville ainsi que la démarche proposée pour l'élaboration du nouveau PMS de la ville de Grenoble pour les années 2016-2020.

Depuis mars 2015, de nombreux espaces de consultation et de concertation ont été mis en place, selon une dynamique participative et fédératrice avec l'association étroite des habitants et des acteurs de notre territoire.

Cette période a aussi été l'occasion d'élaborer un diagnostic sur l'état de santé des Grenoblois(es).

Nous avons avancé avec la conviction que toutes les politiques publiques locales ont un impact sur la santé des habitants, qu'il soit direct ou indirect. Nous avons partagé avec les habitants et les acteurs de santé la conviction que l'on doit avancer sur la santé réparatrice comme sur la prévention, sur les enjeux de précarité économique comme sur le logement, l'environnement et le cadre de vie, dont les impacts sur la santé ont été largement démontrés.

Le Plan Municipal de Santé qui vous est proposé se présente comme le cadre de référence des priorités de santé de la ville de Grenoble, fondées sur la réduction des inégalités sociales de santé à travers notamment un environnement préservant la santé. Il s'articule selon trois grandes orientations :

- Orientation 1 : Promouvoir un environnement et un cadre de vie favorables à la santé
- Orientation 2 : Améliorer l'accès aux soins et à la prévention pour tous et plus spécifiquement pour les personnes en situation de précarité
- Orientation 3 : Agir pour la santé des publics et situations qui demandent une attention particulière : enfants, jeunes, personnes âgées, handicap, santé mentale

Le PMS est une incitation à faire autrement, sur la base d'affirmation de priorités fortes pour indiquer la direction à prendre, afin que l'articulation des différentes politiques municipales et leurs interactions autour de la santé deviennent cohérentes, globales et inscrites dans une vision de développement durable.

Inscrit dans un calendrier 2016-2020, le PMS a aussi pour fonction de fournir un cadre opérationnel et de promouvoir une série d'actions pour qu'élus, directions et services, de la Ville et du CCAS, intègrent la santé dans leurs champs d'intervention et leurs missions quotidiennes.

In fine, l'ambition de la politique municipale de santé est bien de favoriser le mieux-être de toutes les Grenobloises et tous les Grenoblois, mais aussi de leur donner les moyens et les outils nécessaires pour pouvoir faire des choix éclairés, en matière de santé.

Ce dossier a été examiné par la commission :
- Ville solidaire et citoyenne du 12 janvier 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'adopter le plan municipal de santé 2016-2020**
- **de préciser que ce plan fera l'objet d'une évaluation conformément à la délibération du 17 mars 2015 relative à la démarche cadre pour l'évaluation et l'observation des politiques publiques de la Ville de Grenoble.**

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Mondane JACTAT

Affichée le :

LES AXES DE LA POLITIQUE SPORTIVE MUNICIPALE

I. Les relations avec les associations sportives

1. *Les Aides indirectes*

Nos efforts d'amélioration des conditions de pratiques doivent nécessairement s'accompagner d'une réflexion sur l'usage fait de nos installations, afin de permettre au plus grand nombre de pouvoir pratiquer leur sport. À l'heure où les services municipaux se mutualisent, où la notion de territoire s'agrandit, il apparaît indispensable d'optimiser l'accès aux installations.

Pour cela, la Ville incite les clubs sportifs proposant la même activité à se regrouper, fusionner ou à mutualiser les moyens en leur possession. L'attribution des heures de pratique dans nos infrastructures sportives devra faire l'objet de critères clairs et transparents afin d'assurer une égalité de traitement.

Le partage des lieux de pratiques entre plusieurs acteurs sportifs ou institutionnels sera donc une priorité municipale.

2. *Les aides directes au sport amateur*

Répondant aux engagements de transparence et de rénovation du lien entre la Ville et le mouvement associatif un travail collaboratif avec 30 clubs grenoblois et l'Office Municipal des Sports a été réalisé par la Ville pour la mise en place de critères d'attribution de subventions au sport amateur.

Après un grand nombre de rencontres enrichissantes, un système d'attribution a été arrêté basé sur des critères simples. La volonté est de tendre vers un fonctionnement partenarial et clarifié.

L'attribution des subventions se basera donc sur deux blocs (cf. : annexe 2):

2.1 Aides sur critères mesurables

Visant à proposer une base commune à l'ensemble des clubs, ils permettent de valoriser :

- Le sport pour tous en tenant compte du nombre d'adhérents ;
- L'accès au sport des tranches d'âges les plus éloignées (les jeunes, notamment les adolescents et les plus de 55 ans) ;
- la qualité éducative par la prise en compte de la formation des encadrants ;
- l'engagement des bénévoles au travers de la recherche de financement extérieurs et du nombre d'heures de bénévolat ;
- la mixité des publics par la mise en place d'un bonus mixité ;
- l'accès à la compétition, par la prise en compte du nombre de compétiteurs.

Afin de respecter un maximum d'équité et de transparence, les critères mesurables représenteront une part majeure du budget (70%). La mise en œuvre liée à l'attribution de subventions sur critères mesurables débutera au cours de l'année 2016.

2.2 Aides sur projets

La Ville souhaite accompagner les initiatives existantes ou nouvelles concourant à la mise en œuvre des axes de la politique sportive tout en veillant à l'autonomie de choix de la part des associations.

La mise en œuvre de ce système sera progressive afin de ne pas bouleverser l'équilibre des associations composant le mouvement sportif grenoblois.

L'année 2016 sera une année de référence pour les associations et la rédaction de leur projet, et elles se verront proposer un accompagnement de la part des services de la Direction des Sports. L'analyse des projets sera réalisée par la ville de Grenoble en 2017.

La mise en place de critères concertés est le premier acte concret de modification de la relation entre la ville de Grenoble et les associations sportives.

3. Les relations avec les Groupements sportifs grenoblois.

La ville de Grenoble a noué de longue date des relations avec les groupements sportifs grenoblois (associations supports chargées de la formation et sociétés sportives professionnelles en charge de la gestion des équipes élites) bien connus des grenoblois.

Les subventions aux groupements sportifs sont encadrées par la loi, qu'il s'agisse de celles attribuées aux associations supports ou de celles dirigées vers les sociétés sportives (le sport professionnel). Elles sont possibles au regard de missions d'intérêt général développées par les structures concernées et visant à promouvoir leur discipline sportive tout autant que des valeurs sociétales.

Les missions d'intérêt général que la ville de Grenoble entend soutenir et réaffirmer en partenariat avec les groupements sportifs sont les suivantes :

La formation, le perfectionnement, et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation : favoriser l'accès au sport de haut niveau, tout en permettant le suivi du cursus scolaire de grande qualité.

La participation de l'association, ou de la société sportive, à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale : en faisant découvrir la pratique du sport à un maximum de jeunes, tout particulièrement dans les quartiers les plus exposés au risque d'exclusion sociale, de façon ludique, en vue d'une meilleure cohésion sociale et par un encadrement qualifié. En accueillant des pratiquants, jeunes et adultes, venant de quartiers et d'horizons diversifiés, et en favorisant l'égal accès des femmes et des hommes à la pratique sportive. En proposant des tarifs de cotisation adaptés, tout particulièrement à destination d'un public en situation difficile.

La mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives, et dans le cadre du respect strict des valeurs de la République. En organisant, ou en participant, à des actions de prévention destinées à renforcer les valeurs positives du sport, basées sur un comportement fair-play, le respect du corps arbitral, des sportifs, et du public, ainsi qu'à la lutte contre le racisme, la xénophobie et toutes les discriminations.

Ce dernier volet passe par la formation des stadistes en matière de sécurité, le contrôle aux entrées des stades par exemple, la courtoisie en tribunes, les mesures visant à faciliter l'accès du public et à réserver le meilleur accueil aux supporters des équipes adverses. Ceci se traduit également par le travail avec les clubs de supporters basé sur un postulat de respect comportant des actions de sensibilisation à la conduite et l'éthique des clubs, des supporters, et à l'égard des équipes adverses.

Ceci passe, enfin, par la promotion des valeurs républicaines et les valeurs positives véhiculées par le sport basées sur le respect des règles, sur la tolérance, et sur la solidarité entre tous.

La Ville souhaite encourager la participation des structures à la mise en œuvre de cette dynamique.

II. Les lieux de pratiques sportives :

1. Entretien le patrimoine sportif municipal dans le respect de contraintes budgétaires et économiques.

Le contexte budgétaire et économique, aujourd'hui contraint, est connu de tous et conduit à définir des priorités. Dans le champ sportif et, notamment, du patrimoine sportif grenoblois, le choix a été fait de privilégier l'entretien des équipements existants en priorité. Un diagnostic a été fait des besoins et conduit à donner la priorité à la sécurité des personnes et des personnels exerçant leurs fonctions au sein de ceux-ci.

L'accessibilité est également primordiale pour l'ouverture à tous les publics ; c'est pourquoi 3 de nos 5 piscines seront entièrement accessibles d'ici la fin du mandat (Bulle d'O, Les Dauphins et Clos d'or). Bulle d'O est en cours d'obtention du label Tourisme et handicap, Les Dauphins est accessible, et le Clos d'Or le sera à la suite de la mise aux normes des vestiaires situés en rez de chaussée.

La réhabilitation du Centre sportif Reyniès Bayard et les travaux de rénovation de Jean-Bron prendront aussi en compte cette thématique.

L'amélioration des conditions d'accueil du public et des conditions de travail des personnels font également l'objet de la même attention.

Pour répondre aux orientations en termes de développement durable, le Stade du Village Olympique, le nouveau Complexe de tennis, et le futur gymnase du quartier Arlequin ont intégré les objectifs de performance environnementale.

2. Plan piscine

Le choix de rationaliser l'existant tout en préservant et améliorant les équipements actuels nous ont conduit, après les ouvertures des piscines Les Dauphins et Bulle d'O sous les précédents mandats à fermer la piscine Iris, trop coûteuse au regard de sa fréquentation et des travaux indispensables à son maintien. Il a été acté également de rénover la piscine Jean-Bron sur les années 2016 à 2018 et de terminer celle de la piscine du Clos d'or.

3. Espace public et pratiques sportives

Les pratiques autonomes sur l'espace public se développent fortement ces dernières années. Il est donc important de proposer aux grenoblois de tous les secteurs et de tous âges des aménagements favorisant la marche ou la course mais aussi des pratiques émergentes comme le fitness ou la musculation de rue.

Des équipements de Street work out, de fitness mais également de tennis de table sont prévus dans plusieurs quartiers et des parcours de course à pied font l'objet de marquage afin d'aider les pratiquants en fonction de leur niveau de pratique.

4. Développer l'offre dans les quartiers les plus prioritaires

Malgré les contraintes budgétaires, la municipalité n'entend absolument pas renoncer à son intervention dans certains quartiers, notamment ceux ayant connus un recul dans le domaine des équipements sportifs structurants.

La ville de Grenoble a ainsi réalisé ou prévu :

- la construction d'un terrain de football synthétique au Village Olympique en 2015.
- le projet de reconstruction intégrale du centre sportif « La Piste » va reprendre son déroulement dès 2016, afin de doter le quartier de l'Arlequin d'un équipement sportif moderne et répondant aux besoins de nombreux usages scolaires et associatifs.
- Une étude en 2016 sur les locaux incendiés en 2015 de l'association AJAV pour trouver des solutions pérennes.
- Une réfection du terrain synthétique Vercors dès 2016 et de celui d'Espagnac en 2018.

5. *L'investissement dans les équipements structurants*

En plus de la livraison d'un nouveau Complexe de tennis, le Palais des Sports va retrouver sa vocation sportive avec la rénovation de la piste de cyclisme et l'accueil plus fréquent d'associations sportives grenobloises. Enfin le Stade Lesdiguières a fait l'objet d'aménagements qui lui permettent aujourd'hui, en plus d'être le centre d'entraînement du FCG, d'être homologué, notamment, pour la pratique du football jusqu'au niveau National.

III. Des priorités thématiques

1. *Un effort pour réduire les inégalités d'accès au sport : le sport dans les quartiers les plus défavorisés ; l'accès des femmes à la pratique sportive ; l'accès à la montagne*

Nous savons que certains quartiers les moins favorisés sur le plan social et économique, nécessitent des actions plus particulières de la part de la municipalité. Notre vigilance, notre effort, notre imagination, doivent être accrus dans le champ des actions de la politique sportive que nous pouvons proposer à des populations parfois privées des moyens d'accéder à la pratique du sport.

La ville de Grenoble a initié il y a de nombreuses années une politique socio-sportive originale et appréciée de la population dans les quartiers et zones urbaines sensibles.

L'action de la municipalité consiste bien évidemment à développer encore davantage son action et surmonter, au quotidien, avec persévérance, des obstacles bien identifiés :

- le manque de moyens pour financer la pratique du sport et l'accès aux installations sportives
- les problèmes de santé, l'équilibre nutritionnel, l'éloignement à la nature et au cadre environnemental et naturel
- la parité hommes/femmes, et l'accès de celles-ci au sport
- le décrochage scolaire et parfois éducatif

Nos missions dans les quartiers et l'action de nos services dans ce cadre devront être davantage accentués, soutenus, et connus, de façon à contribuer, à notre niveau, au développement de l'animation sociale, citoyenne, et sportive dans les quartiers où notre rôle est majeur.

A ce titre plusieurs initiatives ont déjà été prises :

- Une convention avec l'APELS (Agence pour l'éducation par le sport) : Le programme national « Education par le sport dans les villes » se déroule sur 2 ans, autour de 3 problématiques : le « vivre ensemble » dans les territoires, le sport pour lutter contre le décrochage et favoriser la recherche de solutions nouvelles pour l'insertion des jeunes, le sport comme outil d'émancipation des femmes. C'est ce dernier thème sur lequel nous allons travailler en favorisant l'accessibilité des filles et des femmes à la pratique sportive mais également leur participation aux instances dirigeantes. Nous souhaitons agir en repérant les freins et les contraintes qui pèsent sur les offres et l'environnement sportif grenoblois.

- la mise en place de l'école municipale du foot féminin avec une quarantaine de jeunes filles de toute la ville présente chaque mercredi sur le stade Espagnac.
- la mise en place d'une tarification des rencontres du cinéma de montagne pour développer les outils d'accès à la montagne
- Des actions entre la Direction des Sports (Mission Sport et Quartiers) et le service Promotion de la santé pour aider à lutter contre l'obésité, les conduites addictives et la sédentarité. Le Plan municipal de Santé devrait permettre de développer cet axe.

2. L'activité physique et sportive à l'école

Dans la continuité de l'engagement municipal de réduire les inégalités d'accès au sport et afin d'offrir une continuité éducative, la Ville, en partenariat avec l'Education nationale, propose depuis de nombreuses années de mettre à la disposition de tous les élèves des écoles élémentaires de Grenoble les compétences de ses éducateurs sportifs dans le temps scolaire, en complément de l'accès aux équipements sportifs.

Véritable soutien technique et logistique aux enseignants, ce dispositif permet d'offrir la possibilité aux enfants fréquentant nos écoles de découvrir le sport sous toutes ses formes et assure une transmission des valeurs éducatives véhiculées par le sport.

Plusieurs activités physiques et sportives sont travaillées chaque année de manière à construire des apprentissages solides.

Les principes fondamentaux de ces apprentissages sont :

- le développement de son potentiel
- l'adaptation à différents environnements
- la coopération et l'opposition individuelle ou collective
- l'artistique, l'esthétique ou l'expression

Deux axes vont continuer à faire l'objet d'une attention particulière :

- La natation scolaire pour aboutir aux objectifs du « savoir nager ».
- Le ski scolaire afin de permettre à tous les élèves grenoblois de réaliser une activité sportive en montagne par le biais du ski nordique et du ski de piste. Pour plusieurs des enfants scolarisés à Grenoble c'est le premier contact avec le milieu montagnard en hiver.

L'Education Physique et Sportive est et restera un outil primordial des politiques publiques sportive, éducative et de santé. Ainsi, chaque enfant quel que soit son milieu social ou son origine géographique aura dans son parcours scolaire la possibilité d'acquérir des connaissances nouvelles, tant sur soi que sur les activités physiques et sportives pratiquées.

3. L'activité physique et sportive sur les temps périscolaire

Quel que soit le scénario retenu dans le cadre des temps périscolaires chaque Educateur sportif municipal continuera à intervenir auprès des enfants des écoles élémentaires.

4. Les activités physiques sur les temps extra-scolaires

Celles-ci se déroulent le soir, le mercredi et pendant les vacances scolaires. Réalisées par les Educateurs sportifs municipaux, elles ont accueillies plus de 1 000 enfants et 2 000 adultes en 2015.

Conditions d'éligibilité des clubs

Conditions n°1 (nécessaires et cumulatives) :

- compter au moins 30 adhérents
- exister depuis 3 ans
- être une association déclarée, à fonctionnement démocratique et à caractère non lucratif avéré (intérêt général), correspondre aux valeurs de la Ville (laïcité, non violence, l'éthique sportive).

Documents à fournir : Déclaration en préfecture / Insertion Journal Officiel / Statuts

Condition n°2 :

Être une association
« activité physique et sportive »

Documents à fournir :

- Sport : affiliation à une fédération sportive agréée
- Physique : Objet de l'association / Statuts

Condition n°3 :

Être une association reconnue
« Grenobloise »

3 critères (en satisfaire 2 mini.):

- Grenoble ou un quartier dans le nom
- ou
- Activité sur Grenoble
- ou
- 55% de Grenoblois

Condition n°4 :

Montrer une existence réelle et
une dynamique de club

Documents à fournir :

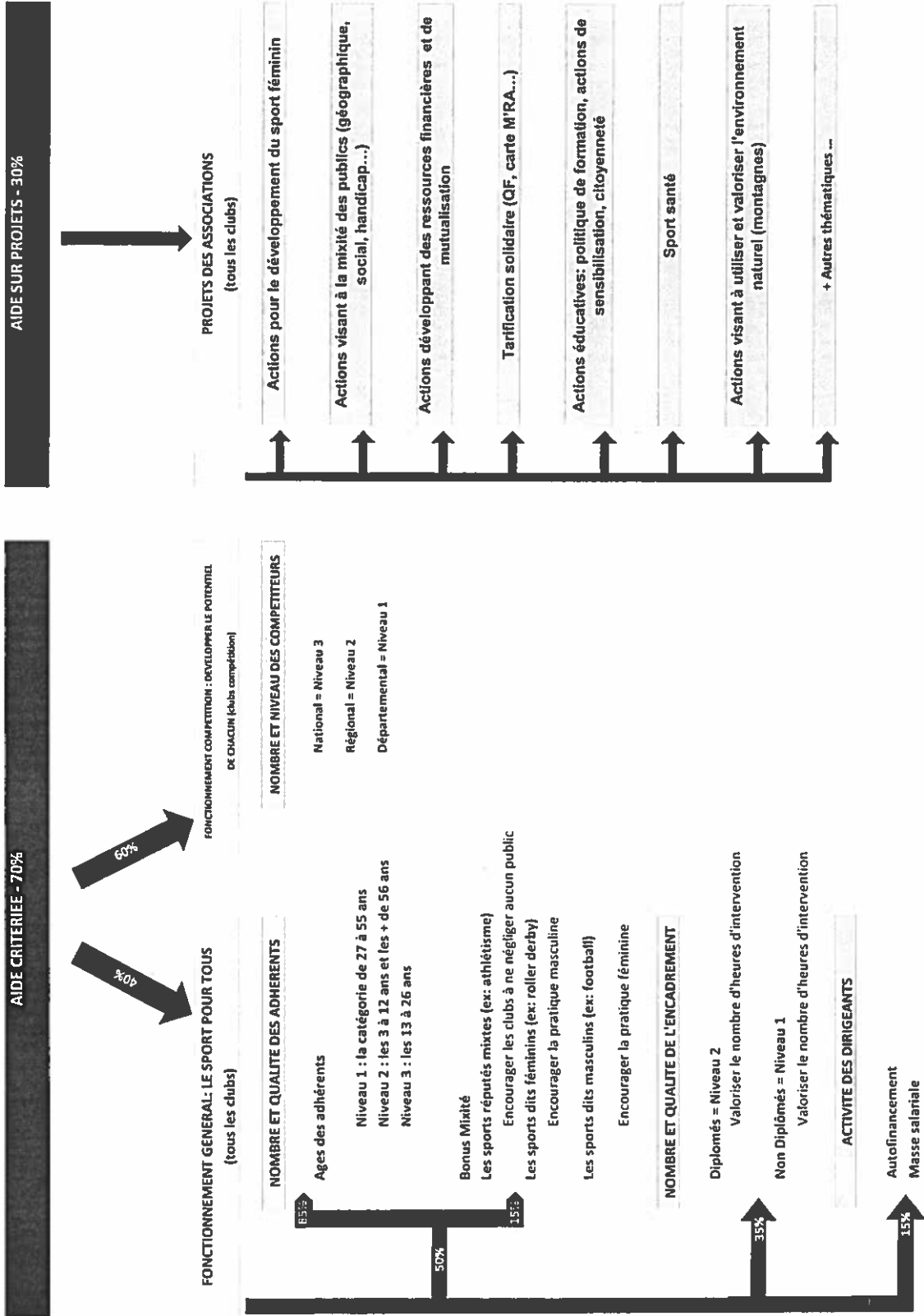
- PV AG + Rapports
- CR Comité Directeur
- Projet de club
- Principaux résultats

Condition n°5 ... si demande de renouvellement de subvention

Documents à fournir : Bilan des actions subventionnées l'année précédente

Annexe à la délibération N° 6 - Coof

GRILLE DE CRITERES DE SUBVENTIONS ENVELOPPE BUDGETAIRE



TRANSFORMATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville Durable	Environnement et Cadre de Vie	Atelier Mécanique	Attaché	Rédacteur
Ville Emancipatrice	Affaires Culturelles	Musée	Technicien	Agent de maîtrise
Ressources Humaines et Relations Sociales	Gestion des Ressources Humaines	Relations Sociales et Suivi de la Masse Salariale	Adjoint administratif	Rédacteur